

Motion Agenda 21

Au Conseil communal du Chenit,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Confédération s'est engagée depuis 20 ans dans la voie du développement durable, en ratifiant avec 182 autres Etats issus de tous bords politiques, la déclaration du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Dès lors, notre pays s'est efforcé à mettre en œuvre les principes de cette déclaration qui repose sur les trois piliers fondamentaux du développement durable, à savoir :

- L'environnement, à travers le renouvellement des ressources naturelles et la limitation des gaz à effet de serre qui passe par une transition énergétique.
- Le social, à travers l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les disparités sociales.
- L'économie, en garantissant une croissance économique indispensable aux investissements permettant une transition énergétique.

Afin de faciliter la mise en œuvre d'une économie durable, les 183 pays signataires de la Déclaration de Rio ont mis à disposition un outil que 210 communes suisses ont déjà utilisé : « l'Agenda 21 communal ». Cet instrument permet aux institutions politiques locales, s'il est bien appliqué, de mettre en place une stratégie politique à long terme.

La commune du Chenit s'est déjà engagée en faveur du développement durable à travers différents projets tels que Sogebois, le parc éolien, la pose de panneaux solaires sur les toitures de chalets et différents autres projets qui ont tous un intérêt écologique. En s'engageant dans la voie du développement durable à long terme, via un Agenda 21 communal, la commune du Chenit rejoindrait les grandes entreprises présentes dans la commune qui, à l'image d'Audemars Piguet, se sont engagées depuis longtemps dans cette voie. De plus l'image de notre commune ne peut que bénéficier d'un tel engagement au vu de la sensibilité de l'opinion publique et des investisseurs financiers aux problématiques environnementales.

Objectifs de l'Agenda 21 de la commune du Chenit

- Etablir une analyse générale des points faibles et des points forts de la commune et proposer une perspective de développement en adéquation avec le développement durable dans les domaines suivants :

- énergie
- transports
- traitement des déchets
- eau
- nature et paysages
- aménagement du territoire
- tourisme
- promotion économique
- industrie
- coopération transfrontalière
- intégration sociale
- formation
- sensibilisation

- Promouvoir le développement durable ;
- Favoriser un développement économique durable et fort ;
- Promouvoir l'intégration sociale des différentes classes d'âges de la population ;

- Préserver le patrimoine naturel et bâti de la commune ;
- Améliorer à long terme la qualité de vie de la population de la commune.

Conclusion

Le conseil communal demande à la municipalité de s'engager à :

- Elaborer dans un délai d'une année un Agenda 21 communal qui intégrera les différents acteurs politiques, économiques et sociaux ainsi que la population de la commune ;
- Intégrer dans son futur préavis les objectifs de l'Agenda 21 communal précédemment cités.

Annexe : Partie orale

Je souhaiterais ajouter quelques précisions quant à la mise en place d'un Agenda 21 communal.

Cela peut s'organiser de deux manières :

- Premier cas de figure : la mise en place d'une commission permanente qui serait chargée d'appliquer les objectifs décrits dans la motion.
- Seconde possibilité : créer un groupe de travail constitué de membres du conseil communal, d'un membre de la municipalité et de représentants des secteurs économiques et sociaux de la commune.

Dans les deux cas de figure l'ouverture d'un débat public est indispensable afin d'obtenir la participation et donc les propositions de la population. Pour prendre l'exemple d'une commune qu'il est possible de comparer à la notre, avec un budget global similaire pour une population supérieure, la commune d'Echallens compte depuis la mise en place de son Agenda 21 en 2008 plus de 200 propositions émanant de la population. Cela montre bien l'intérêt de ce genre de projet pour la population.

Avant de proposer cette motion, je me suis renseigné auprès de différentes communes et justement celle d'Echallens, qui comme je l'ai déjà montré, semble être un bon point de comparaison. Tout d'abord, lorsque l'on parle d'Agenda 21, plusieurs idées reçues nous viennent à l'esprit : l'Agenda 21 coûte cher, l'Agenda 21 ne concerne que les grandes communes et j'en passe... Et bien non, la commune d'Echallens avec ses 4 ans d'expérience dans le domaine nous prouve le contraire. Grâce à une approche plus globale des projets, en tenant compte non seulement de l'aspect économique à court terme mais également des impacts sociaux et environnementaux à long terme, l'Agenda 21 permet d'économiser de l'argent. Il est également faux de penser que l'Agenda 21 nécessite des frais d'expertises supplémentaires. Quant à la taille des communes concernées, il suffit de citer Essertine sur Yverdon, commune de 880 habitants, Féchy avec 778 habitants ou encore Cossonay et ses 3'404 habitants, pour se rendre compte que ce type de projet n'est pas réservé aux grandes communes.

Vous me direz que la commune du Chenit n'est pas Echallens, Féchy ou Cossonay, toutefois, la mise en place d'un tel projet dans notre commune ne peut qu'être bénéfique. En effet, l'Agenda 21 permettrait à la commune d'avoir une politique de développement à long terme ce qui ne peut que rassurer de potentiels investisseurs financiers. De plus l'image de la commune et de toute la région se verrait grandie par l'engagement clair et à long terme que lui donnerait l'adoption de cette motion. A l'inverse, le refus de cette motion risquerait d'être interprété de manière négative tant par la population qui a déjà vu notre commune s'investir dans différents projets durables, que par les acteurs économiques et politiques du canton qui a lui-même mis en place un Agenda 21.

Pour toutes ces raisons, j'encourage mes collègues du conseil communal à accepter cette motion qui n'est que la suite logique de l'engagement que la Confédération a pris dans ce sens, il y a déjà 20ans.

Sébastien Cala